

# Quel avenir pour le bois énergie en région méditerranéenne? Le point de vue de l'Office national des forêts

par Philippe DÉMARCQ

*Dans cet article,  
Philippe Demarcq nous apporte  
le point de vue de l'Office national  
des forêts sur le développement  
du bois énergie en région  
méditerranéenne. Il y souligne  
particulièrement l'importance  
d'instaurer, dès maintenant,  
un dialogue avec les populations  
et les élus, pour mieux faire  
comprendre et admettre  
les impacts paysagers  
et environnementaux  
qu'une mobilisation accrue  
de la ressource risque d'entraîner.*

Il faut d'abord confirmer que la ressource existe bien tant en forêt publique qu'en forêt privée. En effet, la récolte de bois en forêt domaniale et communale correspond à environ un tiers de la production biologique dans notre région méditerranéenne.

La question centrale est donc la mobilisation de ce bois et, bien sûr, du coût de cette mobilisation en regard du prix de vente du produit. Pour que le bois énergie puisse se développer fortement dans notre région, au-delà du traditionnel bois bûche, il faut donc développer la demande avec des projets qui prennent en compte le coût de revient réel de la plaquette forestière (intégrant une rémunération du bois sur pied pour le propriétaire). Or, force est de constater qu'aujourd'hui, certains dossiers sont encore construits avec des hypothèses de prix bas, correspondant à des déchets bois recyclés. Néanmoins, je crois qu'il faut rester optimiste car, d'une part, le prix de l'énergie ne fera que croître dans les années à venir et, d'autre part, au fur et à mesure du développement des projets, la ressource disponible en déchet bois se tarira.

Sur le court terme, le mélange de déchets bois et de plaquettes forestières est d'ailleurs une bonne solution économique et certains maîtres d'ouvrage l'ont intégré dans leur cahier des charges d'approvisionnement de chaudière.



De haut en bas :

**Photo 1 :**

L'intensification de la récolte devra s'accompagner d'une communication active auprès de la population.

Chantier de broyage en plaquettes forestières à Selonnet (04)

**Photo 2 :**

Vue extérieure de la chaufferie bois et du silo à Champoléon (05)

**Photo 3 :**

La chaufferie bois du lycée du Val d'Argens au Muy (83)

Photos Jérôme Bonnet / Cofor



En matière de ressource disponible pour le bois énergie, on évoque souvent les travaux liés à la DFCI, qu'il s'agisse de l'entretien des pare-feux et des bordures de route ou du débroussaillement obligatoire autour des habitations. La mobilisation de cette ressource pose aujourd'hui plusieurs problèmes : présence importante de particules fines liées au broyage d'arbustes, rendant difficile leur utilisation massive dans les chaudières ; dispersion sur le terrain et multiplicité des propriétaires, alourdisant les coûts de mobilisation...

Néanmoins, c'est une piste de valorisation qu'il ne faut surtout pas abandonner. Des tests en vraie grandeur, pilotés par le ministère chargé de l'Agriculture, sont d'ailleurs envisagés en 2010 sur des pare-feux et des bordures de pistes DFCI.

Aujourd'hui, le premier facteur limitant au développement du bois énergie est bien l'insuffisance de la demande aval, mais il ne faut pas négliger pour autant les autres freins potentiels. En particulier, si demain, comme nous l'espérons, des projets importants voient le jour, il faudra récolter du bois dans des massifs où aucune coupe n'a été réalisée depuis longtemps. Et dans ce cas, des oppositions locales risquent de se manifester : habitants dont le paysage environnant sera modifié, promeneurs gênés par les chantiers d'exploitation, chasseurs...

Il faudra donc accompagner cette intensification de la récolte par une communication active auprès des populations, domaine dans lequel les élus locaux ont un rôle majeur à jouer.

Les démarches locales de territoire intégrant la problématique forestière ne peuvent qu'aider à cette prise de conscience collective qu'une récolte supplémentaire est bénéfique à la forêt méditerranéenne.

**Ph. D.**

Philippe DÉMARcq  
Directeur territorial de l'Office national  
des forêts Méditerranée  
CS 80411  
13 097 Aix-en-Provence cedex 02